

C'est dans ces sentiments, messieurs et honorés collègues, que je vous souhaite la bienvenue et que j'ouvre la présente session.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 29 novembre 1895.)

En remplacement de feu M. le D^r Charles Vogt, professeur à Genève, le conseil fédéral a nommé M. le D^r Théodore Studer, professeur à Berne, président de la commission de surveillance pour la place libre réservée à la Suisse dans l'institut zoologique Dohrn, à Naples.

En même temps, il a nommé M. le D^r Emile Yung, professeur de zoologie à l'université de Genève, comme membre de cette commission.

Le conseil fédéral a accordé la démission que M. E. *Milliquet*, à Pully (Vaud), a sollicitée de ses fonctions de commandant du bataillon 1 de carabiniers d'élite, et il l'a rangé au nombre des officiers mis à sa disposition par l'article 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale.

En même temps, il a confié le commandement de ce bataillon à M. J.-J. *Kohler*, major de carabiniers à Lausanne, actuellement 1^{er} adjudant du commandant du 1^{er} corps d'armée.

Le conseil fédéral a nommé lieutenants du génie les officiers dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers du génie de cette année.

MM. Jenny, Daniel, d'Ennenda, à Glaris;
 Lotz, Christophe, à Bâle;
 Ingold, Jacques, de Rüttenbach, à Bâle;
 Stieger, Hermann, d'Oberriet, à Zurich;
 Abt, Siegfried, de Bünzen, à Winterthur;
 Nägeli, Frédéric, de Zurich, à Rütli (Zurich);
 de Blonay, Pierre, de Blonay (Vaud), à Lausanne;

MM. Ulrich, Rodolphe, à Zurich ;
 Strehler, Emile, de Hittnau, à Bâle ;
 Kündig, Armand, de Genève, à Glaris ;
 Pochon, Edouard, de Cortaillod (Neuchâtel), à Berne ;
 Rosset, Lucien, d'Oulens, à Moudon ;
 Heider, Fritz, à Winterthur ;
 Anselmier, Ernest, de Frutigen, à Berne ;
 Brönnimann, Robert, de Belp, à Berne ;
 Weber, Théodore, de Wetzikon et Zurich, à Winterthur ;
 de Coulon, Auguste, de Neuchâtel, à Bevaix ;
 Höhn, Ernest, de Wädenswil, à Zurich ;
 Borel, Henri, de Neuchâtel, à Chigny ;
 Bosshard, Hermann, à Zurich ;
 Rychener, Robert, de Signau, à Au (St-Gall) ;
 Keller, Martin, de Schleithem, à Zurich.

Sur la garantie du canton de Vaud prévue par l'article 12 de la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque, du 8 mars 1891 (Rec. off., nouv. série, V. 369), le conseil fédéral a autorisé la banque cantonale vaudoise à porter son émission de billets de dix à douze millions de francs.

Le conseil fédéral a décidé de ne pas entrer en matière, pour le moment, sur la pétition des sociétés de tir et du conseil municipal de la ville de Berne tendant à obtenir la création d'une halte au Wylerfeld pour le transport des voyageurs, des marchandises et du bétail.

(Du 2 décembre 1895.)

Le conseil fédéral a accordé, avec ses remerciements pour les excellents services rendus, la démission que M. Stéphane *Guzwiller*, de Therwyl (Bâle-campagne), colonel-brigadier à Berne, a sollicitée de ses fonctions de commandant de la X^{me} brigade d'infanterie d'élite.

Le conseil fédéral a approuvé un projet d'ordonnance sur l'équipement du cheval de cavalerie et du cheval de sous-officier

d'artillerie, en remplacement des ordonnances, actuellement en vigueur, du 24 avril 1874 et du 3 février 1875.

Nominations.

(Du 29 novembre 1895.)

Département de l'intérieur.

Chancellerie fédérale.

Traducteur allemand : M. le Dr Oscar-Eugène Kofmel, de Deitingen (Soleure), actuellement commis à cette chancellerie.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Commis de poste à Buchs-gare (St-Gall) : M. Massimo Zoppi, de San Vittore (Grisons), aspirant postal à Zurich.

Publications

des

**départements et d'autres administrations
de la Confédération.**

Hypothèque sur un chemin de fer.

Par requête du 28 octobre 1895, la direction du *chemin de fer du San Salvatore* sollicite l'autorisation d'hypothéquer, en premier rang, sa ligne funiculaire de 1 kilomètre 651 de longueur, allant de Lugano au sommet du mont San Salvatore, avec les accessoires et le matériel d'exploitation. Cette hypothèque a pour but de garantir un emprunt de 200,000 francs, destiné à convertir ou

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.12.1895
Date	
Data	
Seite	572-574
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 182

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.